



Concours vidéo « MÉTÉO à l'École » - 400 ans de la Marine nationale

À l'occasion des 400 ans de la Marine nationale, le dispositif ministériel « Sciences à l'École » organise un concours pour l'opération « MÉTÉO à l'École ». Cette initiative s'inscrit dans une année de célébrations mettant en valeur l'histoire, les missions et les femmes et hommes qui servent la France en mer. Depuis 1626, la Marine nationale protège les intérêts français sur tous les océans. Elle contribue également à la recherche scientifique, à la compréhension des environnements marins et au développement de technologies de pointe. Cet anniversaire rend hommage à quatre siècles d'engagement au croisement des missions opérationnelles, de l'avancée scientifique et de la préservation des intérêts maritimes de la France. Par ailleurs, la Marine est très concernée par la météorologie et mutualise avec les autres composantes de l'armée des données et études météorologiques dans le cadre du Centre interarmées de soutien météo-océanographique des forces (CISMF). Situé à Toulouse, le CISMF intègre les écoles de formation militaires à la météorologie et à l'océanographie.

Dans le cadre de ce concours, les élèves sont invités à utiliser les stations côtières du réseau « MÉTÉO à l'École », et plus largement celles référencées sur le site Infoclimat, pour mettre en évidence des phénomènes météorologiques et climatiques marins et/ou du littoral. Une production vidéo leur permettra de présenter leurs démarches et leurs résultats.

Application du protocole de coopération du 4 décembre 2007

En application de l'article 2 du protocole cité (Annexe 1), il est décidé l'organisation d'un concours vidéo « MÉTÉO à l'École » - 400 ans de la Marine nationale, entre les unités concernées de la Marine nationale, d'une part, et le dispositif ministériel « Sciences à l'École » pour le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, d'autre part, qui vise notamment à ce qu'enseignants et élèves soient formés aux phénomènes météorologiques et climatiques marins à partir de l'exploitation de données telles qu'elles sont obtenues à partir de stations météorologiques en prise avec les contextes côtiers et insulaires.

**Les inscriptions sont ouvertes du 12 novembre 2025 au 30 janvier 2026 sur le site de
« [Sciences à l'École](#) »**



Règlement complet

I- ORGANISATION DU CONCOURS :

Ce concours est coorganisé par le dispositif ministériel « Sciences à l'École », via l'opération « MÉTÉO à l'École », et la Marine nationale.

« **Sciences à l'École** » est un dispositif d'initiative ministérielle qui a pour but de soutenir et inciter des projets de culture scientifique et technologique dans les établissements scolaires (collèges, lycées avec leurs formations post-bac) et de contribuer ainsi au développement des vocations scientifiques et professionnelles, chez les jeunes. Ces actions sont fondées sur l'interdisciplinarité, le projet et le partenariat. Elles favorisent l'innovation pédagogique, l'ouverture et le travail en équipe. Elles s'inscrivent en particulier au sein des dispositifs transversaux, des ateliers scientifiques et techniques et des clubs scientifiques (<https://www.sciencesalecole.org/>).

À travers l'opération « **MÉTÉO à l'École** », « Sciences à l'École » prête à des établissements scolaires des stations météorologiques afin que les enseignants de ces établissements puissent conduire les élèves à adopter de manière autonome une démarche d'investigation, proche de celle des chercheurs, qui s'appuie sur des activités expérimentales impliquant du matériel didactique de qualité.

La Marine nationale est une institution de défense placée sous l'autorité du ministère des Armées. Elle a pour mission d'assurer la sécurité et la souveraineté de la France sur toutes les mers du globe, tout en contribuant activement à la connaissance et à la protection du milieu maritime. Actrice majeure de l'innovation technologique et scientifique, la Marine soutient des projets de recherche dans des domaines variés tels que l'océanographie, l'hydrographie, la météorologie marine, la robotique ou encore la cybersécurité. Son action repose sur l'interdisciplinarité, l'excellence opérationnelle et la coopération, en lien avec de nombreux partenaires civils et militaires, scientifiques et industriels. Elle contribue également à susciter des vocations scientifiques et techniques, notamment auprès des jeunes, par le biais d'actions éducatives, de partenariats avec le monde scolaire et de dispositifs de sensibilisation à la culture maritime (www.defense.gouv.fr/marine).

II- OBJECTIFS :

Ce concours a pour ambition de sensibiliser les élèves du secondaire aux enjeux climatiques et météorologiques du milieu marin et littoral, tout en les initiant à la démarche scientifique à travers l'exploitation de données issues des stations côtières du réseau « **MÉTÉO à l'École** ». Les élèves sont invités à concevoir un projet fondé sur l'observation, la mesure et l'analyse de phénomènes météorologiques ou climatiques. La production d'une vidéo leur permettra de valoriser leur travail, d'expliquer leur méthodologie et de présenter leurs résultats de manière pédagogique et créative.

À travers ce concours, les organisateurs ont pour objectifs :

- d'engager les élèves dans une démarche d'investigation scientifique autour de problématiques environnementales concrètes, en lien avec la mer, les océans et le climat ;
- d'encourager la curiosité et l'innovation en valorisant des approches originales, interdisciplinaires et contextualisées ;
- de développer les compétences de collaboration, d'analyse critique et de communication scientifique au sein des équipes participantes ;
- de renforcer le lien entre l'École, la science et le monde maritime, en soulignant l'importance des données d'observation dans la compréhension et la prévision des phénomènes naturels.



III- MODALITÉS DE PARTICIPATION :

Le concours est ouvert à tous les élèves scolarisés dans un établissement scolaire français public ou privé sous contrat du second degré (collège et lycée), en France métropolitaine, ultramarine ou dans le réseau AEFE (établissements d'enseignement français situés à l'étranger) et **faisant partie ou non du réseau « MÉTÉO à l'École ».**

Les candidats peuvent soumettre un projet en classe entière ou en équipe mixte constituée de plusieurs élèves.

Chaque équipe doit réaliser un projet sur le thème du concours. Des données issues des stations météorologique du réseau « MÉTÉO à l'École » devront impérativement être utilisées dans le projet et pourront être complétées par des données d'autres stations du réseau StatIC (Infoclimat). En complément de l'exploitation de ces données, il est recommandé de proposer une ou des expériences, une ou des simulations, un ou des modèles, etc. Le projet sera restitué sous la forme d'une vidéo qui constituera le support principal d'évaluation. En complément, un document A4 recto-verso permettra d'expliquer la démarche suivie et de présenter des résultats sous forme de tableau, de graphiques ou de cartes par exemple. Des supports complémentaires pourront être transmis au jury (photos, tableau de données, podcast, affiche, schéma etc.) mais la vidéo et le document A4 recto-verso sont les seuls supports qui seront directement évalués.

Chaque équipe sera encadrée par un ou plusieurs enseignant(s) référent(s). Un même professeur peut inscrire plusieurs projets, avec des équipes d'élèves différentes et sur des sujets distincts. Les équipes peuvent également se faire accompagner par un ou une chercheur/chercheuse, un ou une ingénieur(e), etc. Le chef d'établissement sera informé de la participation d'une ou plusieurs équipes de son établissement à ce concours.

IV- DONNÉES DES STATIONS DU RÉSEAU « MÉTÉO À L'ÉCOLE » :

Des données issues des stations météorologique du réseau « MÉTÉO à l'École » devront impérativement être utilisées dans le projet. Ces données sont recueillies par des station Davis Vantage Pro 2 du constructeur *Davis Instrument*. Elles sont soit prêtées à des établissements scolaires ayant été sélectionnés par le comité scientifique de l'opération « MÉTÉO à l'École » à la suite d'appels à candidature depuis 2009 (membres du réseau), soit ont été acquises directement par des établissements qui ont ensuite rejoint le réseau (membres associés du réseau).

La liste des établissements du réseau « MÉTÉO à l'École » est disponible sur le site de « Sciences à l'École » : <https://www.sciencesalecole.org/plan-meteo-a-lecole-reseau/>

Les données des stations du réseau sont hébergées sur le site de l'Association Infoclimat, partenaire de « Sciences à l'École » pour l'opération « MÉTÉO à l'École » : <https://www.infoclimat.fr/pedagogie/>. Les données sont téléchargeables sous forme de fichier .csv (maximum 365 jours de données par fichier) sur la page de chaque station météorologique sur le site d'Infoclimat. Des données de stations météorologiques hors réseau « MÉTÉO à l'École » disponibles sur le site Infoclimat peuvent être utilisées en compléments (<https://www.infoclimat.fr/opendata/>).

V- INSCRIPTION :

L'inscription se fait en ligne à partir du 12 novembre jusqu'au 30 janvier 2026, minuit (heure métropolitaine) en complétant le [formulaire d'inscription en ligne](#). Une confirmation d'inscription sera envoyée par courriel dans les 72h suivant l'inscription.

VI- CALENDRIER PRÉVISIONNEL (indicatif) :

Ce calendrier est donné à titre indicatif. Les organisateurs se réservent le droit de procéder à des ajustements de dates en cours d'année scolaire.



12 novembre	Ouverture des inscriptions
30 janvier 2026 à minuit	Clôture des inscriptions
15 mai 2026 à minuit	Date limite de dépôt des travaux par les équipes (vidéos et supports complémentaires)
Fin mai 2026	Réunion du comité d'évaluation en vue de la sélection des projets finalistes
Début juin 2026	Événement de clôture et cérémonie de remise des prix (à distance)

VII- DÉPÔT DES TRAVAUX :

Lors de la sélection des lauréats, seules les équipes ayant transmis l'ensemble des documents ci-dessous aux organisateurs pourront être sélectionnées :

- Un fichier vidéo au format MP4.
- Un document A4 recto-verso permettant aux équipes d'expliquer la démarche suivie et de présenter des résultats sous forme de tableau, de graphiques ou de cartes par exemple.
- Le document d'inscription du projet au format .pdf sur lequel figureront : le nombre d'élèves participants, leurs niveaux, le titre du projet, la problématique du projet, les coordonnées de l'enseignant responsable du projet, les coordonnées de l'établissement scolaire. Le document d'inscription est disponible ici : [LIEN À VENIR](#).
- Le formulaire de droits image & voix ([disponible ici](#)), dûment complété et signé par toute personne majeure ou mineure dont on voit le visage/on entend la voix dans l'un des documents partagés.

Tout autre document produit par l'équipe dans le cadre du projet peut également être transmis.

L'ensemble des documents devra être transmis aux organisateurs avant le 15 mai 2026 minuit sur la plateforme de dépôt qui sera ouverte sur le site du dispositif « Sciences à l'École » à partir du 30 janvier 2026 ([LIEN À VENIR](#)). Un mail de rappel sera envoyé à l'ensemble des porteurs de projets 1 mois avant la clôture de la plateforme.

Les noms des fichiers devront systématiquement comporter les nom et prénom de l'enseignant responsable du projet.

VIII- SELECTION DES LAUREATS :

Un jury composé de membres du dispositif ministériel « Sciences à l'École », de membres du comité scientifique de l'opération « MÉTÉO à l'École » et de membres de la Marine nationale sélectionnera les meilleurs projets et attribuera des prix aux lauréats sur la base des vidéos et des éventuels éléments complémentaires fournis par les équipes participantes.

Les projets seront évalués sur la base de la qualité scientifique (justesse, précision, rigueur méthodologique), de l'originalité et de la capacité à communiquer.

Seules les équipes lauréates seront averties des résultats, via l'enseignant référent, par téléphone ou par mail, en amont de l'événement de clôture du concours.

IX- ÉVÉNEMENT DE CLÔTURE ET REMISE DE PRIX :

L'ensemble des élèves participants, les enseignants responsables des projets et leurs classes seront invités à assister à un événement de clôture en visioconférence auquel seront associés des membres du dispositif ministériel « Sciences à l'École », des membres du comité scientifique de l'opération



« MÉTÉO à l'École » et des membres de la Marine nationale. Cet événement se déroulera sur temps scolaire début juin 2026.

Les équipes lauréates recevront des prix offerts par la Marine nationale.

X- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

Les projets doivent être inédits. Ils doivent être libres de droit jusqu'à la délibération et le rester pour les travaux lauréats. Les organisateurs se réservent le droit d'exploiter à des fins non commerciales (notamment, mais pas exclusivement, au sein de ressources pédagogiques mises à disposition sur leurs sites Internet) les travaux lauréats du concours et ce, sans restriction ou demande de participation financière. Cette autorisation est accordée pour la durée des droits de propriété intellectuelle des participants pour utilisation sur les sites Internet.

Les organisateurs se réservent le droit d'exploiter à des fins non commerciales (notamment sur leurs sites Internet) les œuvres non lauréates du concours sauf demande expresse écrite des auteurs, et ce, sans demande de participation financière.

XI- UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par les organisateurs pour mémoriser leur participation au concours et permettre l'attribution des prix. Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce concours fassent l'objet d'un traitement.

Le/les lauréat(s) autorisent les organisateurs à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur prix.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/679 du parlement européen et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à « Sciences à l'École » à l'adresse suivante : « Sciences à l'École », Observatoire de Paris – PSL, 77 avenue Denfert Rochereau, 75014 Paris.

XII- INFORMATIONS LÉGALES :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours ainsi que le droit de ne pas publier les œuvres lauréates si la participation ou la qualité des travaux étaient insuffisantes.



Annexes

Annexe 1 : article 2 du protocole de coopération entre les ministères de l'Éducation nationale, de la Défense, de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 4 décembre 2007

ARTICLE 2 : l'importance de l'enseignement du fait maritime

Les programmes scolaires entrés en vigueur font une place inédite au fait maritime en histoire, en géographie et en enseignement moral et civique.

La mer ne sera pas enseignée uniquement sous le seul prisme de ces disciplines : les enseignements, les pratiques ou les parcours devront associer toutes les disciplines qui offrent matière à traiter le thème de la mer, notamment dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). La marine nationale s'attachera à apporter son soutien aux enseignements, par l'intervention de ses cadres (la direction du personnel militaire de la marine et ses emprises, le centre d'études stratégiques). La fondation de la mer et le cluster maritime français pourront être associés.

Parallèlement aux enseignements, les visites dans les unités et les échanges avec les marins seront recherchés la communauté de gens de mer en général et des marins militaires en particulier doit constituer une réalité tangible pour tous les élèves. Les parrainages entre les unités (et bâtiments), les collèges et les lycées seront étendus. La labélisation des élèves et des étudiants ayant suivi un stage ou une formation pourra être envisagée. Des élèves et des étudiants, « ambassadeurs de la maritimisation des enjeux », pourront être identifiés et nommés au sein des établissements de l'éducation nationale. Dans le prolongement des dispositions du protocole du 20 mai 2016, les parties favoriseront l'association, au niveau des académies, de la marine nationale à la gouvernance et aux actions des trinômes ou polynômes académiques. La mise en réseau des établissements préparant aux métiers de la mer et de la Marine pourra concourir à cet objectif.

Pour ce qui concerne la formation initiale des personnels éducatifs de l'éducation nationale, il sera proposé à chaque École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), dans le cadre du Master 2 « métiers de l'enseignement, de l'Éducation et de la formation » (MEEF 2), un module de formation à la gestion de crise et la sécurité nationale, à partir des outils numériques existants et/ou avec le soutien des trinômes ou polynômes académiques. La marine nationale participera à la sensibilisation des enseignants au fait maritime à la connaissance et à l'utilisation de ressources pédagogiques spécifiques et s'attachera à soutenir cette action, par la disposition d'intervenants et en proposant aux futurs enseignants des visites d'unités.

La coopération pourra en outre prendre la forme d'échange d'heures d'enseignement entre établissements publics locaux d'enseignement et unités de la marine nationale, notamment par des enseignants de l'Éducation nationale n'effectuant pas un service complet.